

A E S S P



Association des étudiant-e-s en sciences sociales et politiques

Université de Lausanne
Géopolis
Bureau 2216
CH – 1015 Lausanne
Tél. : +41 (0)21 692 25 92

PV de l'Assemblée extraordinaire du 4 septembre 2019

Présent-e-s : Adam AMRANI, Sylvie FILLIEZ, Émilie MONOD, Sophia DEGEN, Alice TROCCON—HERBUTE, Nathanaël JOYE, Yasmine TOUNSI, Mélissa LANZILLO, Christina ILA, Lauriane MULLER, Luca CRAUSAZ, Valentina PARROTTA, Franck DELUCA, Benoît SURDON, Inês AZEVEDO, Aline MORAZ, Fanny ROSSET, Federico SERAGNOLI, Stéphane OPPLIGER, Yohan ABETEL, Euguénia KOKCHAROVA, Sébastien GUEX, Yara ABDULAL, Steven CEGLIA SMITH, David RACCAUD et Florent AYURAN.

Excusé-e-s : Gabriel DELABAYS et Santhiys SIVATHASAN.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité moins 4.

2. Communications

2.1. Présentation du moyen de vote

Émilie : avant d'entrer dans le vif du sujet, nous allons tester notre moyen de vote. Je ne sais pas si vous avez vu sur le Slack, il faudra scanner quelque chose.

Sylvie : comme promis à la fin de l'année passée, on voulait un vote à la fois anonyme et électronique mais la seule possibilité que nous offre l'UniL ne sera en vigueur que dès la semaine prochaine. Aujourd'hui, ce sera une transition mais notre nouveau moyen de vote ne sera pas plus compliqué. Pour cette Assemblée Générale extraordinaire, il faudra scanner un QR code. Nous allons passer vers vous avec le QR code que vous pourrez scanner avec votre



téléphone et il se transformera en manette de vote. Pour ce faire, nous allons afficher les objets à voter à l'écran. Afin de vérifier que le système fonctionne, nous allons faire une question test pour savoir si ça marche ou pas et aussi savoir combien nous sommes dans la salle (**Annexe 1**).

Émilie : ça à l'air de fonctionner ce qui est une bonne nouvelle. Nous allons donc poursuivre et ainsi voter l'ordre du jour grâce à vos manettes. Pour information : 1. oui 2. non et 3. abstention (**Annexe 2**).

2.2. Présentation de la nouvelle organisation

Émilie : Nous allons revenir sur la nouvelle organisation interne qui a été proposée en réunion précédemment, nous allons l'expliquer pour ceux qui n'étaient pas là. Tout d'abord, nous allons revenir sur les raisons qui nous ont poussées à introduire une nouvelle organisation interne. Pour ceux qui ne connaissent pas l'organisation actuelle, il y a beaucoup de GTs et de groupes de travail différents qui ont chacun des charges différentes et qui s'occupent de beaucoup de choses différentes. Ce que nous avons constaté c'est qu'il y a un manque de communication car nous sommes nombreux, les membres manquent de proximité et s'éloignent dans la communication et l'organisation ; alors que les GTs ont souvent des objectifs semblables. Les avantages, qui sont proposés avec notre nouvelle réforme, sont d'améliorer la communication générale en regroupant des GTs en département et aussi diversifier les activités car chaque département aura plus de moyens humains et de financier. Aussi, cette nouvelle organisation permettra une meilleure prise au sérieux au niveau du CV car la charge de travail et le rôle du département sera plus sérieux.

Sylvie : oui, comme l'a dit Émilie, c'est plus parlant de parler de responsable de département que de responsable d'un GT. D'un point de vue de l'organisation, je vais présenter les départements et l'organisation, des réunions et de la trésorerie. Sachez que ce sont trois objets de vote différents. Vous pouvez être d'accord avec l'un mais pas les autres.

Federico : quand pouvons-nous poser les questions ?

Sylvie : je vais présenter le schéma pour que vous ayez une vision globale et ensuite nous laisserons un espace de discussion. Il y aura également un moment pour revenir sur les éventuelles réunions au sein des futurs départements potentiels. Je précise une chose avant de commencer, nous votons sur le principe de fusion et non sur les noms car si vous acceptez le principe de fusion nous devons encore discuter avec ASSOPOLE pour savoir s'ils acceptent, ou non, la fusion. Je suis navrée car nous n'avons pas fait de schéma de l'organisation actuelle mais comme l'a dit Émilie, il y avait un grand nombre de GTs qui chacun avait leur fonctionnement et leurs propres tâches, en tout il y avait au moins une quinzaine de GTs. Ce que nous proposons c'est de regrouper des GTs dans un domaine de fonction. Il y aurait le « Département Interne », le « Département Académique », le « Département Médias & Communication », le « Département Évènement » et finalement il y aurait les « Sections », c'est-à-dire ceux qui représentent une section particulière de la Faculté SSP. Ce que nous voulions faire réellement, c'était de fonctionner par groupe de personnes ayant les mêmes objectifs et les mêmes fonctions. Nous pensions tout d'abord sélectionner l'équivalent d'un responsable par ancien GT pour que sur le long terme on puisse mieux fonctionner par département et non plus par GT ; mais cela reste ouvert à toute discussion car cela dépend

également des retours que vous avez à faire sur les réunions de département. Des anciennes discussions, il en est ressorti que les différents départements ne s'organiseraient pas de la même façon mais chacun avec un cahier des charges différents. Nous pensions faire un cahier des charges général par département qui regrouperait toutes les fonctions du département et ensuite, si nécessaire, faire une deuxième partie pour chaque division du département. On pensait faire un.e responsable par division et les membres seraient rattachés au département. Par exemple, dans le cas du Département Médias & Communication, si une personne est intéressée uniquement par la division « Journalisme » ça peut se regarder à l'interne mais cela dépendra des réunions de département. Sachez que tous les départements ne doivent pas faire la même chose, les départements s'organisent selon les attentes et les besoins. Pour ceux qui n'étaient pas dans les précédentes réunions, nous avons ajouté une ligne « Coordination » à la suite de la demande générale du Comité. Car dans un premier temps, chaque département était lié les uns aux autres, dans ce cas-ci les départements sont reliés à une coordination qui effectue la liaison entre la Présidence et le département. La coordination ne représente pas un échelon hiérarchique en plus mais ne sert qu'à faire le lien entre l'intérieur des départements et la présidence. Le but, en vue des réunions, serait que les coordinateurs.trices organisent les réunions au sein de leur département puis transmettent les informations lors de la réunion des coordinateurs. En résumé, c'est de la méta-organisation.

2.3. Présentation du système de réunion

Sylvie : Dans les réunions, il y en a trois qui seraient toujours en place, c'est-à-dire qui sont planifiées et ne doivent pas être convoquées. Nous avons mis, plus ou moins, deux fois par mois une réunion des départements avec la présence de la Présidence. Ce n'est pas le but de vous cliquer mais uniquement pour conserver le lien entre les divisions de l'AESSP. En ce qui concerne la réunion des coordinateurs.trices et les présidents des sections, ce serait une fois par mois à adapter en fonction des besoins des départements et de la coordination. Pour l'Assemblée Générale, vous voyez que l'on passe d'une à trois. Notre intérêt là-dedans étaient d'être plus transparent et aussi de faire les choses bien et dans leur totalité. Par exemple, pour ce semestre, nous avons cette Assemblée Générale (4.09.2019) pour proposer la nouvelle réforme, nous avons celle du 26 septembre 2019 pour les élections du Comité et des représentants étudiants. Enfin, la dernière sera convoquée pour voter les statuts (si la nouvelle réforme est acceptée). Le but de ce nouveau format est de faire des Assemblées Générales moins longues et plus attrayantes, puis aussi de permettre aux membres passifs de venir et s'exprimer.

Adam : c'est aussi l'idée que dans ce modèle-là, il n'y a plus de réunions des responsables donc il n'y a plus de moments où il y a tous les responsables des GTs qui se réunissent. Du coup, avoir plus d'Assemblées Générales permet de voter sur des petites choses comme il était le cas lors de la réunion des responsables et d'avoir des sujets diversifiés.

Sylvie : pour compléter, les fois où il y aurait des votes urgents, qui ne peuvent pas attendre la prochaine Assemblée Générale, on pourrait toujours convoquer le Comité. Nous pensions mettre une close pas trop stricte, par exemple : « un département qui demande de convoquer le Comité, on convoque le Comité en cas de besoin ». Sinon, il y a l'Assemblée Générale extraordinaire qui peut également être convoquée. Comme il y a une grande différence avec le format des réunions précédent et actuel, nous pensions faire un nouveau format : si vous

acceptez, on réorganiserait la page Doodle par département et plus par GT et nous ferions une section où l'on mettrait les PVs des réunions des départements afin que tout le monde ait accès à toutes les informations. Nous voulions également mettre en place une newsletter interne avec tous les points importants dans le même format que l'on faisait pour le Comité : un format écrit envoyé par mail avec les points importants traités par les départements. Une dernière chose, en ce qui concerne le vote, qui serait mise en place lorsque le système de l'UniL fonctionnera, si une votation est importante on pourra toujours la faire par voie électronique avec le nouveau format. Vous avez juste à venir vers nous afin que l'on crée le vote par le Moodle et on vous envoie le lien, c'est anonyme et vous aurez un temps limité pour voter.

Adam : un modèle sympa pour ces votations en ligne serait l'idée que chaque personne vote une fois, et comme on avait dit que l'on ne voulait pas qu'il y ait de débat sur notre groupe WhatsApp, avec ce système on peut ouvrir un débat avec un moyen plus démocratique. Cela permettrait de prendre des décisions plus démocratique et équitable.

Sylvie : on vous présentera le nouveau format et vous pourrez nous donner votre avis.

Émilie : comme c'est anonyme, que l'on a chacun un vote et que c'est par le Moodle, on aurait chacun un numéro distribué par le Moodle. La Présidence n'a accès qu'au numéro sur le Moodle mais pas à l'identité du votant.

2.4. Budget projeté automne 2019

Sophia : j'ai planifié les budgets du semestre prochain en fonction du nouveau système proposé. La première chose est qu'avec le nouveau système on peut réduire les budgets mais cela ne veut pas dire que vous aurez moins d'argent à votre disposition. C'est plutôt une manière de garder le contrôle sur les dépenses de chacun. Pour établir les budgets, je me suis calquée sur les dépenses effectuées au semestre dernier : ainsi, j'ai diminué ou ajouté de l'argent lorsque je pensais qu'il était nécessaire de le faire. Tout d'abord, en ce qui concerne le Département Interne (Admin, RH, Trésorerie) j'ai attribué 800.- aux Ressources Humaines afin qu'elles organisent le souper semestriel, j'ai calculé 100.- de charges et j'ai également ajouté 100.- pour les « charges diverses » car elles ne peuvent pas être calculées ni anticipées. Ces charges autres peuvent être utilisées pour des petits événements ou la Mobility par exemple. Pour les autres départements, j'ai à chaque fois ajouté une section « événements » « mobility » et « autres charges » car ce sont les coûts que tous les départements ont. Vous pouvez voir que le Département Académique a beaucoup d'argent à disposition pour les événements car ils ont plusieurs événements au semestre d'automne : distribution de vin chaud etc. Pour le semestre de printemps, on peut discuter du budget car ils ont moins de coûts événementiels. Aussi, le Département Académique a plus d'argent pour les affiches et la mobilité. En ce qui concerne le Département Événementiel, ils ont beaucoup d'argent pour organiser leurs événements et un peu d'argent pour mobility et les affiches. Mais ils ont également les frais de la patente, qui est une taxe que l'on doit payer semestriellement afin d'avoir le droit de distribuer de la bière aux étudiants. Enfin pour le Département Médias & Communication, j'ai attribué beaucoup d'argent pour les événements et les affiches mais en général ils ont moins d'argent car ce sont des GTs qui ne font pas beaucoup de dépenses. J'ai trouvé justifié de leur donner 200.- car si la division Journalisme veut faire un événement elle a des sous pour le faire. Enfin, pour les sections je n'étais pas sûre de la quantité d'argent à leur donner. Surtout qu'il y a la fusion entre

ESSPOL et ASSOPOL, c'est difficile d'établir un budget car c'est impossible d'anticiper leurs charges : c'est donc à réviser.

Adam : pour information, les budgets précis seront votés en septembre. Dans ce cas, c'est pour avoir une idée de la répartition de l'argent.

Sophia : les charges diverses que l'on a chaque semestre, ça peut-être une Assemblée Générale ou des affiches pour les Assemblées Générales. On a également des frais de bureau lorsque les personnes achètent des classeurs.

Yasmine : concernant les Ressources Humaines, comme on s'occupe du recrutement et des happenings chez nous, les affiches pour le recrutement sont comptées dans les charges de bureau ou les charges internes ?

Sophia : je les ai comptées dans les charges internes mais on peut éventuellement en discuter.

Adam : pour toi, il faut mettre à disposition des sous par département et laisser les départements se répartir l'argent eux-mêmes ?

Sophia : oui, ainsi les membres doivent justifier leurs dépenses. De cette manière, on évite que la Trésorerie ait à faire la police. Aussi, de cette façon, il y aura un contrôle interne.

Adam : moi j'ai une idée par rapport à ça. Pour à la fois stimuler la collaboration entre les différents GTs au sein des départements et pour aussi éviter qu'ils n'aient à se battre sur la répartition, on pourrait réduire le budget de chaque GT et laisser un petit coussin qui appartiendrait au département. De cette manière, les GTs doivent justifier leur besoin de fonds ou alors l'évènement devient quelque chose de collaboratif. Car j'avais également pensé donner de l'argent aux départements mais le coordinateur deviendrait semi-Admin, semi-trésorier etc.

Sophia : je pense que si le but est de faire collaborer, il serait donc mieux d'avoir un budget par département car cela insisterait également les personnes à organiser des choses ensemble.

Christina : pour les évènements qui ont lieux avant que l'on vote ces budgets, au niveau de la trésorerie on fait comment ?

Sophia : les budgets qui sont montrés aujourd'hui seront en vigueur dès l'Assemblée Générale de fin septembre prochain, d'ici-là on fait comme avant.

Fanny : pour rebondir sur ce que Adam a dit, je suis plus d'accord avec Sophia. Chez EPSYL, on fait ça depuis longtemps : on se partage un budget et chacun est conscient de ses dépenses, on sait que « Event » nécessite plus d'argent donc on se le partage entre nous. Je pense que c'est mieux de ne pas donner de budget fixe à chacun car cela risque d'être problématique. Je pense que ce système fonctionnerait bien si le coordinateur.trice gère aussi les budgets et note dans un carnet les dépenses de chacun. Du moment où chacun respecte son budget, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

Valentina : je voulais dire la même chose que Fanny. Je pense que c'est logique de donner un budget pour le département et ensuite laisser le coordinateur se charger de la répartition.

Sophia : il n'y a pas besoin que le coordinateur devienne le trésorier. On pourrait penser à mettre en place un outil pour suivre les dépenses de chacun.

Inês : j'ai une petite question pour ESSPOL, il faudrait augmenter le budget de 400.- car on a beaucoup de projets qui sont à mettre en place et on aura besoin de plus d'argent.

Sophia : si on fusionne les deux, ça vous fait 800.-. Pour être honnête, je ne sais pas trop comment faire pour calculer le budget des quatre sections car elles devraient avoir le même budget mais EPSYL est très grand.

Inês : pour information, EPSYL a une subvention.

Adam : je comprends que la collaboration entre les GTs a du sens mais peut-être que la nature de la collaboration soit différente. Si on prend le Département Événementiel, les dépenses seront divergentes comparées à celles pour le Département Médias & Communication. L'idée serait de consulter les départements et de savoir comment chaque département aimerait que les sous soient répartis et dépensés.

Sophia : je pense que c'est mieux si les départements se mettent d'accord sur ça à l'interne.

Federico : j'ai une question sur la façon dont le coordinateur doit (ou non) allouer les fonds ?

Sophia : de ce que j'ai compris, c'est aux personnes dans le département de se mettre d'accord sur l'allocation du budget.

Federico : on n'a pas précisé justement la manière d'octroyer les fonds aux sous-sections du département, est-ce que quelqu'un a une idée ?

Inês : oui. Comme Fanny l'a dit, on a un exemple concret qui fonctionne depuis longtemps. Chez EPSYL, nous avons le budget EPSYL de 1'200.- mais ensuite nous n'avons pas encore précisé sur la manière dont ces 1'200.- sont répartis. À priori, chaque GT part avec une estimation vue en groupe de 400.-. En revanche, comme ce n'est pas un budget alloué par la trésorerie, l'avantage est que si un GT a besoin de plus, lors de nos réunions on discute pour que ça réponde aux besoins. Il y a une possibilité de s'adapter. Pour répondre à la demande de Federico selon qui il faudrait quelque chose de plus stricte, je pense que ça irait dans le sens de la création d'un département avec une coordination. La coordination a une vue d'ensemble sur les besoins et est à même d'attribuer de l'argent à celui qui en a besoin. Pour moi, avoir des budgets attribués à l'interne d'un département va dans le sens opposé d'une création d'un département. Aussi, ce n'est pas parce que l'on associe décision, coordination et argent que l'on attribue du pouvoir.

Sophia : effectivement, l'idée est que lorsque les personnes se réunissent pour les réunions (soit deux fois par mois) ils discutent des budgets et les octroient selon les besoins.

Yasmine : pour répondre à Federico, si j'ai bien compris l'idée est qu'il n'y ait pas de hiérarchie de la part de la personne qui coordonne. C'est simplement une discussion entre personnes pour mener au bien-être du département et à la manière dont on attribue l'argent. D'une certaine manière, ça amène à des négociations entre nous et non une hiérarchie qui impose une répartition.

Adam : pour rappel, vous pouvez répondre directement à une sans avoir à être mis sur la liste de parole. Personnellement, moi ça me dérange que le coordinateur ait le rôle symbolique de répartir le budget par GT.

Sylvie : pour te répondre, le coordinateur amène le sujet de discussion entre chaque GT.

Federico : du coup, le budget du département sera réparti en début d'année selon les dépenses prévues. Du coup, ce sera premier arrivé et premier servi jusqu'à ce qu'il y ait plus des fonds ?

Sophia : non, le but est d'engager une conversation sur qui a besoin d'argent (ou pas) et justifier la demande d'argent.

Federico : il faut vraiment bien préciser le fonctionnement de cette démarche car ça peut poser beaucoup de problèmes et Inês lorsque tu parles d'EPSYL, je pense que ce n'est pas le bon exemple car chez EPSYL chaque GT a des sous à utiliser pour ses événements.

Inês : pour te répondre, la différence avec EPSYL et la proposition d'Adam, c'est qu'à EPSYL la distribution de l'argent n'est pas décidée par Sophia mais c'est à l'interne. Ainsi, cela nous permet de prendre là où il y a plus pour donner là où il y a moins. La proposition d'Adam est figée, si un pôle a besoin d'argent il ne pourrait pas piquer des sous d'à côté car les budgets sont votés en AG. En revanche, si Sophia décide que tout EPSYL a 1'200.- et qu'à l'interne on choisisse comment les répartir, ce qui permet une flexibilité.

Adam : les budgets ne sont pas si figés que ça, comme il y aura plus d'Assemblée Générale les GTs pourront très bien demander un peu plus de budget si tu motives tes raisons.

Sylvie : dans le même sens qu'Inês, tu peux toujours anticiper les fonds car à la première réunion tu sais que certains événements reviennent chaque année et surtout combien ils ont coûtés. C'est aussi pour cela qu'il faut une meilleure organisation à l'interne car les membres savent mieux ce qu'ils dépensent et peuvent dire combien ils ont besoin leur organisation.

Sophia : avec le nouveau système, l'idée est de faciliter le processus de distribution des budgets aux personnes et ainsi adapter les budgets aux besoins de chacun. À partir de ce moment, la dépense se fait avec l'accords de vos voisins de GTs au sein du même département. En tant que trésorière, je ne sais pas combien d'argent vous avez besoin pour vos frais et c'est mieux si vous réglez cette organisation entre vous.

Federico : est-ce que dans les statuts, toutes les modalités d'attribution de ces fonds seront indiquées ?

Adam : oui.

2.5. Retour sur les réunions de département

Sylvie : avant de discuter de la nouvelle organisation, nous allons faire un bref retour sur les départements qui ont réussi à se voir. Quel département a pu se voir ?

Valentina : avec le Département Académique, on s'est vus. Nous avons discuté des bases de ce que nous voulions pour cette année et nous allons créer un cahier des charges pour chaque responsable de chaque division afin de savoir qui fait quoi. Nous avons également discuté des charges du coordinateur académique.

Christina : que ce schéma soit voté ou nous, nous avons décidé de fonctionner de la sorte car c'est plus logique. Nous avons été plus loin aussi dans l'organisation, nous avons créé un Drive afin d'y joindre tous les documents et nous avons créé un calendrier commun pour y inscrire notre fonctionnement. En bref, nous avons discuté et nous avons accepté cette nouvelle organisation ; nous sommes prêts à fonctionner avec ce nouveau schéma.

Yasmine : comme l'a dit bien Valentina, nous avons posé les bases de ce que chaque GT du Département Académique veut faire et ainsi que son cahier des charges. Dès lors, nous savons que nous pouvons collaborer sur d'autres éléments et nous sommes conscients de l'appui que nous pouvons avoir des autres membres du Département Académique. Nous nous sommes donc toutes mises d'accord sur ce que nous voulons au sein du département. Aussi, nous avons l'idée d'effectuer les réunions au sein du département selon les besoins.

Benoît : pour la section ESSPOL, nous nous sommes réunis afin de poser les bases de ce que nous voulions construire, lancer quelques idées et faire un brouillon des chartes : le tout commence à prendre forme. Nous avons également évoqué le principe de fusion avec Sciences Sociales qui ne fait pas l'unanimité mais qui compte un soutien majoritaire.

Adam : il faudrait tout de même que la question des fusions soit réglée aujourd'hui car nous allons devoir faire la présentation pour les premières années. Donc, il faudrait que l'on sache comment présenter l'AESSP et savoir si la section a fusionné ou pas.

Benoît : ce n'est pas à ESSPOL de dire si nous avons fusionné ou pas.

Adam : je pense que l'on va voter cela lors de cette Assemblée Générale extraordinaire.

Émilie : comme l'a dit Sylvie, nous allons voter sur le principe de fusion et non le nom de ces fusions.

Sylvie : nous allons maintenant passer à vos remarques et questions quant à la nouvelle organisation.

2.6. Retour sur le schéma de proposition de la nouvelle organisation

Fanny : je trouve que ce nouveau schéma est bien mais j'ai l'impression que ça va dissiper encore plus les rapports entre personnes. Avec le Comité, il y avait certes peu d'autres personnes que des responsables mais il y en avait quand même. Avec cette nouvelle structure,

nous empêchons les responsables et les membres de se retrouver entre eux, nous aurons donc moins idée de ceux qui font partie de l'AESSP. Je pense qu'il faudrait faire quelque chose pour que les responsables puissent se rencontrer et aussi éventuellement donner l'accès aux personnes du Comité de se voir. Aussi, les coordinateurs ne seront peut-être pas aptes à transmettre les informations de leur département comme la personne qui est à l'initiative de l'idée.

Inês : je partage le même avis que Fanny. Je trouve que le Comité permettait à tout le monde de discuter et donner de l'importance égale à tout le monde. J'ai peur que cette nouvelle organisation fasse diminuer l'attention et la motivation de certaines personnes car si je me mets à la place d'une personne qui ne peut pas participer aux réunions entre responsables/coordonateurs, cette personne n'aurait pas l'occasion de donner son opinion sur les sujets abordés. C'est très bien de séparer en fonction des objectifs communs mais parfois les discussions sont enrichissantes. Ça me fait penser à EPSYL qui fonctionne actuellement comme ça et l'on constate que ça ne favorise pas la cohésion de groupe contrairement aux Assemblées Générales.

Federico : on s'est toujours posés la question de l'intégration des nouveaux membres. Là, on avait la possibilité de leur donner une place pour participer chaque deux semaines, mais avec la nouvelle réformes les nouveaux membres ne participent que trois fois par années.

Adam : non, non. Avec les départements, les nouveaux membres peuvent participer quand ils le souhaitent.

Federico : non. Au niveau politique, ils peuvent participer que trois fois par semestre contre chaque deux semaines avec le système actuel. Les responsables, qui sont les membres les plus engagés, avaient la possibilité de faire valoir leur opinion grâce au Comité et à la réunion des responsables. Je ne comprends pas le but de ce changement.

Adam : sachez que c'est la réforme d'Émilie et Sylvie. Personnellement, je trouve que c'est une bonne réforme ! Lorsque je suis rentré à l'AESSP, les GTs allaient très bien à l'interne et dans l'association en général ça n'allait plus du tout : il y avait des problèmes de cohésion et des conflits. Aujourd'hui, c'est l'inverse : l'association va bien en général mais les GTs ne collaborent plus entre eux. Cette réforme donne l'impression de répondre à ces problématiques.

Federico : on ne parle pas de ça, on parle de la possibilité des nouveaux membres de participer.

Adam : avant, avec les Comités nous ne pouvions pas discuter qualitativement et quantitativement et de ce fait les discussions étaient étalées sur plusieurs Comités. Le fait d'avoir trois Assemblées Générales permet de donner les espaces de discussion et d'expression. Aussi, le Comité existe toujours et on peut le convoquer s'il y a besoin et que l'on ne peut pas en discuter en ligne. Je comprends ce que vous dites, cependant il y a un problème inverse car certaines personnes qui doivent venir au Comité n'y viennent. Une dernière chose, une cohésion à cent personnes n'existent pas, passé 30 personnes c'est difficile d'intégrer de nouvelles personnes sainement. Alors qu'avec les départements, tu as une famille et une cohésion plus grande et les personnes peuvent s'engager de manière plus diversifiée.

Federico : pourquoi cette structure devrait empêcher la réunion du Comité.

Sylvie : je t'y réponds après, si on peut laisser le tour de parole continuer.

Benoît : avec Benjamin du GT Sponso, nous soutenons fortement cette réforme. Cette structure permet de centraliser les demandes, de passer d'un coordinateur à l'autre et de simplifier la communication, ce que nous trouvons être bénéfique. De plus, cela permettra de savoir à qui s'adresser en cas de besoin.

Sylvie : ce schéma est quelque chose auquel Émilie et moi avons beaucoup réfléchi ! Si nous n'avons pas laissé les Comités, c'est qu'il y a des personnes qui auraient eu des réunions tout le temps. De plus, comme il n'y a plus les temps de midi cela va être compliqué de trouver des soirées où nous pouvons réunir tout le monde, et si nous laissons la possibilité de convoquer le Comité à la demande d'un seul département ce n'est pas quelque chose de stricte. Aussi, comme le disait Adam, c'est l'idée de constituer une base où les membres se connaissent au sein d'un département car les nouvelles têtes n'osent pas venir au bureau. Nous voulions aussi faire les réunions au bureau afin que les nouveaux membres découvrent le bureau avec leur « famille » et qu'ils puissent venir par eux-mêmes par la suite. Après, ça n'empêche pas de faire des réunions informelles afin de voir des personnes d'autres départements pour se connaître un peu.

Christina : je voulais appuyer ce que tu disais Sylvie car il me semblait que ce n'était pas dans l'intention de séparer les personnes. C'est aux anciens responsables de travailler sur l'intégration des nouveaux membres. Pour en revenir aux réunions, il ne faudrait pas réduire les Comités mais avoir une nouvelle organisation afin d'être mieux être organisées pour qu'elles soient ciblées.

Sylvie : pour te répondre, les PVs seront disponibles sur le Moodle donc les personnes pourront avoir connaissance de toutes ces informations.

Fanny : je trouve que c'est important du moment où il y a davantage de soirées informelles, d'ailleurs c'est quelque chose à mettre en place. En revanche, je reste sur ma position quant aux responsables car je pense que les responsables devraient être conviés aux réunions des responsables. Pour moi, il faudrait que les responsables aient le droit de venir aux réunions des coordinateurs car le coordinateur ne peut pas réunir toutes les idées et il n'a pas les mots exacts.

Sylvie : nous souhaitons faire une clause qui ne serait pas fermée, dans le sens où un responsable peut venir défendre son point de vue lors des réunions des coordinateurs.

Fanny : pour moi, ce n'est pas l'idée qu'il/elle vienne défendre quelque chose mais le responsable a son droit de regard lors de ces réunions. Car vous ne souhaitez pas de hiérarchie mais pour moi, si les responsables ne peuvent pas assister à ces réunions, ils sont en dessous.

Sylvie : les réunions des coordinateurs ne sont pas faites pour mettre à l'écart et/ou prendre de grosses décisions mais simplement pour faire remonter des informations et partager les

informations. Ce sont des informations présentes sur les PVs mais ces réunions ne sont pas l'équivalent des Comités.

Yasmine : personnellement, je considère que lorsque l'on prend des postes à charges on se met d'accord sur le fait que des réunions il y en aura d'avantage que pour d'autres postes avec moins de responsabilités. En tout cas, ça me paraît normal qu'il y ait beaucoup de réunions lorsque l'on fonctionne avec un système comme ça. Je pense que le Comité est important pour l'intégration des nouveaux membres même s'ils sont intégrés dans leur nouveau département mais également pour la communication sur nos propres événements. Pour répondre à Fanny, avec les Ressources Humaines nous allons faire plus de moments au bureau. Enfin, nous pourrions mettre quelques réunions de Comité dans le semestre, éventuellement avant les Assemblées Générales.

Federico : si les coordinateurs ont seulement le rôle de relai entre la Présidence et les Départements, alors la fonction de responsables n'est plus active. Selon moi, on rajoute un échelon de hiérarchie mais il faut garder la réunion des responsables car le rôle de coordinateur et de responsable ne sont pas identiques.

Adam : pour te répondre, combien de réunion des responsables en faisons-nous par semestre ? En général, nous en faisons 3 ou 4 ! Ces réunions de responsables étaient organisées dans le but d'avoir plus de temps afin aussi de discuter plus en profondeur avec les responsables. Lorsque cela a été mis en place, il nous a été reproché d'écarter les membres mais c'était justifiable pour les raisons évoquées juste maintenant. Je pense que vous sous-estimez les Assemblée Générales, avec ce nouveau système on aurait trois Assemblées Générales qui nous permettraient de discuter de lourdes problématiques davantage en incluant les gens y compris ceux qui sont hors de l'association. Pour les responsables, cela revient juste à une réunion de moins qu'auparavant. Effectivement on perd un brin de la nature de la réunion des responsables, pour moi ça peut jouer comme ça.

Fanny : de ceux qui ont parlé, on constate que c'est une majorité de personnes d'EPSYL. Comme vous êtes en train de créer une sorte de « mini EPSYL », nous nous rendons mieux compte de ce que c'est. Personnellement, si j'étais responsable d'un GT je me sentirais mise à l'écart. Je ne comprendrais pas pourquoi être responsable alors que je n'ai pas l'occasion de rencontrer et partager d'autres responsables. Pour moi, il n'y aura plus de communication et les coordinateurs ne sont pas dans la tête des responsables.

Adam : le but des réunions de département c'est d'être plus impliquer et de communiquer davantage sur les choses sur lesquelles des personnes doivent collaborer avec toi. Je comprends le fait que l'on risque de perdre quelque chose sur la communication générale mais la nouvelle réforme répond à des problèmes que l'on rencontre en ce moment quant à la mise en lien des GTs. Par exemple, GT Event, UniSon et Workchoppe c'est évident que ce sont des entités qui peuvent collaborer pourtant ça s'est fait très difficilement à cause de la structure de l'association. Le problème c'est qu'avec une seule Assemblée Générale, on ne peut pas discuter de tout alors qu'avec trois Assemblées Générales nous aurons plus de temps pour aborder ces sujets.

Fanny : avec la nouvelle structure je suis d'accord mais je ne le suis pas pour la Réunion des coordinateurs.

Valentina : je parle pour le Département Académique, dans la mesure où on élit un collaborateur en toute confiance donc il n'y a pas de hiérarchie. Ce coordinateur prend le PV et s'occupe de la communication au sein du département, je ne vois aucune hiérarchie. Quant à la présence des responsables lors de la Réunion des coordinateurs, ça augmenterait seulement le nombre de réunions des responsables car c'est au coordinateur de prendre notes des idées et de les faire remonter à la Présidence. Personnellement, je ne me sentirais pas mise à l'écart.

Christina : je voulais appuyer sur ce que disait Valentina dans le fait qu'on fait confiance aux coordinateurs. Les réunions des coordinateurs servent à amener les discussions au sein des départements et non pas à les distancer.

Adam : juste un petit point sur le mot « hiérarchie » qui est sorti beaucoup de fois cette dernière heure. Il faut arrêter de penser avec ce terme en tête mais plutôt en tant que fonction, si une personne est chargée d'organiser des réunions, c'est sa FONCTION. Je n'ai pas encore d'idée fixe sur l'intérêt d'avoir ces coordinateurs seuls à ce moment-là mais, de manière générale, le fait d'avoir des coordinateurs qui assument des responsabilités semblables à celles de la Présidence c'est enrichissant. L'idée est que le coordinateur ait un regard et un lien privilégiés mais je ne pense pas que les responsables doivent venir.

Fanny : pour moi ce n'était pas une obligation mais une possibilité, les responsables doivent pouvoir y assister.

Adam : ton idée a du sens. Surtout que lorsqu'il y a des problèmes à résoudre, ça pourrait être intéressant de former les coordinateurs pour qu'ils transmettent les informations et les « règles » d'organisation afin que les départements deviennent indépendants. Je pense, en effet, que les responsables doivent avoir la possibilité de venir à la réunion des coordinateurs.

Aline : je suis d'accord avec le fait de dire que les responsables peuvent-être conviés. Dans ce cas, ce sera aux coordinateurs de communiquer d'avantage, pour l'exemple : dans le cas d'ESPYL, il faudrait que s'il y a des problèmes les coordinateurs aillent discuter avec chaque responsable.

Émilie : pour rebondir sur vos propos, nous avons décidé de proposer des réunions sous cette forme c'est que lors des Comités il n'y a pas eu un seul étudiant externe à l'association qui est venu. Les Assemblées Générales sont utiles car elles permettent de convier les étudiants par mail et c'est plus intéressant que quelque chose qui serait toutes les deux semaines. Aussi, venir à un Comité ça peut effrayer surtout lorsque l'on ne fait pas partie de l'association. Je rejoins également Adam, là ça répond à un besoin actuel. Ces collaborations peuvent être intéressantes, notamment l'exemple du GT Event et Workchoppe pour lesquels les étudiants ne savent pas faire de choix, ainsi le fait de collaborer permettra de toucher à tout.

Emma : j'ai une proposition pour faciliter la possibilité de dialogue entre coordinateurs et responsables de groupe. On pourrait écrire une charte du coordinateur qui implique qu'il

devrait faire valider par les responsables les points qui seront présentés lors des réunions des coordinateurs. De la sorte, les responsables garderont un lien avec le coordinateur.

Adam : ce qui se passe en général, quand on organise une réunion on effectue un Ordre du Jour (ODJ).

Emma : oui mais un Ordre du Jour c'est très vague. L'idée était d'ainsi conserver les idées propres des responsables et d'éviter tout sentiment de hiérarchie.

Sylvie : c'est vraiment une bonne idée ! Lorsque l'on a fait cette réforme, nous y pensions sur le moyen-long terme. C'est vrai que l'organisation est totalement différente de notre organisation actuelle : il y a des choses que l'on va devoir accepter, d'autres choses qui vont disparaître. Ce que nous pouvons proposer c'est de ne pas voter sur l'organisation des réunions mais d'effectuer une phase test et ainsi voter cela lors de la prochaine Assemblée Générale. Ainsi, si nous constatons que le Comité est convoqué toutes les deux semaines, nous pourrions modifier l'organisation.

Adam : le fait d'avoir plusieurs Assemblée Générale permet de voter le principe de la réforme et ensuite de revoter sur l'adoption (ou non) de la réforme, car une telle réforme engendre une rédaction de nouveaux statuts et une formalisation assez importante.

Sylvie : je complète ce que tu dis, ici nous votons sur la réforme (ou non) et la Trésorerie. Les statuts seront votés dans deux Assemblée Générales, de cette manière nous pouvons faire une phase test.

Yasmine : je suis d'accord avec vous sur le principe de la réforme. Concernant l'organisation interne, dans l'idée à partir de cette nouvelle organisation les recrutements vont changer, donc lorsqu'un nouveau membre va intégrer l'AESSP, il intègre un département et non un GT.

Sylvie : oui et non. Nous allons dire au nouveau membre qu'il appartient à un département mais s'il souhaite faire partie que d'un GT il a totalement le droit, c'est aussi une organisation interne au département. Aussi, il y a des départements au sein desquels les GTs travaillent ensemble. C'était aussi leur laisser la possibilité d'être dans un département et non dans trois GTs qui collaborent ensemble (ex : Département Évènementiel)

Yasmine : ça fait totalement sens. Mais du coup, comment tu en parles ?

Sylvie : tu dis que la personne rejoint le département, tu montres les tâches du département (donc de chaque GT) et tu précises que si une tâche l'intéresse particulièrement il peut en discuter avec les personnes présentes au sein du département.

Federico : tu parles de l'organisation du Département Évènementiel comme l'exemple prototype de cette nouvelle structure. Pourtant, les personnes qui sont au sein du GT UniSon ne font pas ce que fait Workchoppe fait. Selon moi, ça pose un problème dans le sens où ça déresponsabilise les membres car les membres font partie d'un Département et ainsi on participe de manière insuffisante.

Sylvie : en quoi ça change par rapport à maintenant ?

Federico : actuellement, tu es responsable par rapport à un groupe plus petit dans lequel il y a un responsable. Aussi, tu as une fonction spécifique pour un groupe spécifique.

Sylvie : je pense qu'encore une fois c'est parce qu'on pense à comment l'association fonctionne encore jusqu'à présent. Si un nouveau membre rentre à l'AESSP, il ne va pas penser en se disant que c'était des groupes plus petits.

Federico : oui justement, le nouveau membre lorsqu'il rentre se dit qu'il peut faire toutes les tâches du département alors que ces tâches sont différentes.

Sylvie : oui, mais ça laisse la possibilité de venir prêter main forte (ou non). Le principe, c'est que ce soit plus fluide. Aussi, je ne suis pas d'accord sur le fait que Workchoppe et UniSon ne font pas la même chose, l'un peut très bien aller aider l'autre. Encore une fois, il ne faut pas penser avec l'ancienne organisation mais en tant que nouvelle organisation.

Émilie : pour répondre, au niveau de Workchoppe et UniSon je trouve que c'est lié. UniSon a été créé car les membres jouaient lors des Workchoppe.

Federico : nous sommes d'accord, chaque sous-section de chaque département aura des responsables. Mon autre question est plus générale, le grand but de cette association est la représentation politique auprès des instances de notre faculté. En l'occurrence, ici, la Coordination Politique est une sous-section du Département Académique, selon moi en mettant la chose sous cette forme ça enlève l'importance de la Coordination Politique et des enjeux qu'elle représente. Je voudrais voir la Coordination Politique au même niveau que les différentes coordinations de département. Les personnes qui participent à la Coordination Politique de cette faculté représentent environ trente personnes, réparties sur toute la faculté.

Sylvie : nous avons fait ça comme ça car nous nous sommes rendus compte, ces dernières années, il y a beaucoup d'informations qui revenaient au GT Soutien aux Étudiants et qui n'étaient pas communiquées à la Cour de l'Assemblée Utile ou inversement. Et souvent, ce sont les mêmes questions qui n'arrivent pas au même endroit et cela provoque des flous, alors que si nous regroupons vos deux sous-sections cela fait avancer les choses car vous pouvez d'avantage communiquer. Le but est d'aider les étudiants et de régler leurs problèmes.

Federico : ce problème il pourrait être réglé grâce au.x coordinateur.s de la Coordination Politique qui pourrai.t.ent. être.s en contacts avec les coordinateurs du Département Académique. Du coup, si la question est le manque de communication, elle peut être résolue par les coordinateurs de chaque groupe.

Christina : lors de la réunion du Département Académique, on a discuté d'avoir une adresse commune afin de régler ce problème. Comme nous l'avons dit, les questions étudiantes il faut y répondre rapidement et le fait que vous soyez au sein du Département permet de travailler avec une meilleure relation et favoriser la résolution des problèmes étudiants.

Valentina : nous avons vu que lors de la réception des mails des étudiants, parfois le GT Soutien aux Étudiants ne peut pas répondre et donc avoir la Coordination Politique dans le Département permet d'apporter une réponse plus rapide à l'étudiant.

Federico : mais il suffit de transférer le mail à un autre coordinateur ou à la personne de confiance qui a la responsabilité. Dans ce cas-ci, on parle de mettre en avant un but important de l'AESSP qui est la représentation politique qui est une autre tâche par rapport au Soutien des Étudiants. C'est quelque chose qu'il faut distinguer dans cette structure.

Émilie : pour information, j'ai fait une liste de parole pour cette discussion.

Sylvie : je ne suis pas d'accord que ce soit séparé. Les questions des étudiants du Soutien aux Étudiants et du Tutorat c'est ce avec quoi la Coordination Politique va devant les différentes instances de l'UniL. Il n'y a pas de sens de les séparer, car il faut qu'ils collaborent.

Adam : les personnes qui sont au sein de la Coordination Politique ne font pas tous partie de l'AESSP. Ce que les coordinateurs politiques vont faire remonter dans les instances dépend des retours de Etu... **interrompu par Federico**

Federico : je ne dis pas de couper la communication. Pour moi il faut séparer les choses car ce sont deux choses différentes.

Adam : nous pouvons améliorer la manière de présenter la Coordination Politique mais ça fait beaucoup plus de sens de les rejoindre dans un département. Aussi, la Coordination Politique va devoir également redéfinir leur rapport avec les sections car nous ne sommes pas au clair avec la représentation politique. Fonctionnellement ça fait sens de la mettre au sein de ce département.

Emma : moi je fais partie de ces personnes qui sont à la Coordination Politique mais qui ne viennent pas aux réunions de l'AESSP. Nous avons effectivement un problème de coordination entre nous car il n'y a pas de réunions systématiques et nous avons également des problèmes avec le Soutien aux Étudiants. En effet, nous ne savons pas les problèmes qui sont rapportés auprès d'eux car nous avons aussi des étudiants qui viennent vers nous car ils savent que nous sommes représentants auprès des instances. Il en résulte un gros manque d'informations et de communication. L'idée d'avoir une meilleure organisation de la Coordination Politique est une bonne idée. Tout ça implique que les représentants de la Coordination Politique et du Soutien aux Étudiants soient en permanence en contact. En revanche, cela risque de faire téléphone arabe si la Coordination Politique ramène les problèmes à la Coordination Académique.

Sylvie : je souhaite juste te répondre. Ce que fait la Coordination Politique auprès des instances reste inchangé, ce schéma sert simplement à faire passer les informations entre les différents groupes : c'est une organisation à l'interne.

Emma : en ce qui concerne le Conseil de Faculté, c'est essentiel qu'il y ait un retour de la part du Soutien aux Étudiants afin que l'on y aille avec des informations complètes. Pour les trois instances, le Soutien aux Étudiants est important mais il faut qu'il y ait une meilleure communication. Cependant, les membres doivent se voir davantage entre eux.

Adam : ce que tu soulignes c'est la manière dont la Coordination Politique fonctionne à l'interne, ça ne touche pas la place qu'elle occupe au sein de l'AESSP.

Emma : bien sûr, je soutenais simplement Federico dans le fait que la Coordination Politique a un rôle important et que dans ce schéma, en l'occurrence, nous avons l'impression qu'elle a une place plus favorisée que Workchoppe.

Federico : sur le Moodle, le Soutien aux Étudiants effectue des tâches différentes que les membres de la Coordination Politique. La question de la communication est importante mais cela ne veut pas dire qu'il faut regrouper la Coordination Politique à un département. Quand on présente l'association aux étudiants, je ne comprends pas pourquoi lorsque l'on présente les trois pôles importants (Coordination Politique, Tutorats et Soutien aux Étudiants) on les généralise dans l'organisation.

Christina : j'ai l'impression que l'on revoit cette organisation comme un système hiérarchique alors que je l'ai compris comme un fonctionnement interne et il me semblait logique de regrouper les deux groupes afin de faciliter les passages d'informations. Grâce au mail commun, vous avez accès aux informations des étudiants. Encore une fois, vous avez besoin de nos informations pour aller auprès des instances.

Benoît : on s'est rendu compte du problème de la représentativité et avant nous avions la chance d'avoir Gabriel qui avait la casquette ESSPOL et Coordination Politique donc les problèmes internes étaient facilement traités. Ce matin, nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il fallait prendre la température afin de faire remonter les problématiques. Il faudrait aussi un membre des sections afin de transmettre les doléances ce qui permettrait aux coordinateurs politiques de prendre de meilleures décisions.

Valentina : moi je suis d'accord avec la position de la Coordination Politique au sein de la coordination académique. Mais il y a un problème de communication et c'est un problème auquel nous allons tenter de palier en créant une cohérence et une collaboration. Peut-être qu'il faudrait que lors de la réunion de coordinateurs les représentants de la Coordination Politique puissent y assister ; ainsi on fait valoir la place de la Coordination Politique.

Yasmine : je suis d'accord avec la place de la Coordination Politique dans la Coordination Académique. Les GTs n'interagissent pas dans l'activité des autres GTs, là on se regroupe au niveau des problèmes fréquents en lien avec la cause estudiantine. Dans ce cas, ça nous permet d'avoir un moyen de discussion, de ne pas l'exclure et on pourrait également lui donner une place dans la réunion des coordinateurs.

Federico : une solution serait d'avoir un Département Politique qui ait un coordinateur qui puisse assister à la réunion des coordinateurs.

Adam : au sein des départements, nous allons travailler également sur le cahier des charges afin d'assurer le lien entre GT. L'intérêt des départements c'est qu'il y ait des personnes qui puissent t'aider et collaborer avec toi. Lors de la présentation de l'association et de la Coordination Politique, on pourrait avoir un organigramme différent pour chaque

organisation : un pour l'organisation de l'AESSP et un autre dans lequel on montre la réalité de la Coordination Politique.

Federico : la Coordination Politique fait des choses en commun avec le Soutien aux Etudiants mais des choses plus importantes que ce que fait Soutien aux Étudiants. La question de la communication pourrait être réglée si la Coordination Politique avait un département à elle.

Adam : il y aurait qui dans ce département ?

Federico : dans ce département, il y aurait la Coordination Politique.

Sylvie : est-ce que ça réglerait le problème si la Coordination Politique pouvait aller à la réunion des coordinateurs ? Il resterait dans ce Département mais aurait la possibilité d'aller aux réunions des différents coordinateurs.

Federico : on pourrait en discuter. On pourrait se dire que les responsables de la Coordination Politique seront toujours invités à la réunion des coordinateurs.

Yasmine : si les responsables peuvent venir à la réunion des coordinateurs, ça réglerait les problèmes car les responsables des différentes tâches pourraient venir.

Federico : ça ne règle pas le problème de donner de l'importance aux tâches de la Coordination Politique.

Sylvie : si jamais, nous avons placé la Coordination Politique en dessous de Soutien aux Étudiants mais c'était dans le but de faire une liste et non pas pour hiérarchiser.

Federico : je ne comprends pas pourquoi tu soulignes cette remarque ?

Sylvie : parce que je ne comprends pas le problème. En soi, s'ils arrivent à un fonctionnement au sein de la Coordination Politique, qu'ils soient tous d'accord d'être dans le même département et qu'ils puissent aussi aller à la réunion des coordinateurs, je ne vois pas de problèmes.

Federico : j'ai donné des arguments pour mes idées mais c'est soumis à un vote. Pour l'engagement de nouvelles personnes au sein de la Coordination Politique, il y a des places vacantes et c'est un problème. Il n'y a personne car on ne met pas ça en avant et que l'on case la Coordination Politique dans un Département avec des activités très différentes.

Adam : l'impact qu'a la manière de présenter l'association ce n'est rien si tu compares à ce que font Mélissa et Gabriel pour mettre en avant la Coordination Politique... **interrompu par Federico**

Federico : est-ce qu'il y a un impact de cette présentation ? Si oui, c'est à changer !

Adam : dans ce cas, on peut travailler sur la manière de mettre les choses en avant et de les présenter.

Federico : il faut mettre en avant la place importante de la Coordination Politique pour les étudiants et au sein de l'institution.

Fanny : pour être sûre de comprendre le problème, si en dessous de la Présidence on rajoute un groupe « Coordination Politique » ça t'irait du coup Federico ?

Federico : oui.

Fanny : mais dans ce cas, tu perds le contact avec Soutien aux Étudiants et nous ne savons plus à qui nous adresser.

Federico : les tâches sont différentes. Le Soutien aux Étudiants fait des tâches ponctuelles sur un cas particulier alors que la Coordination Politique effectue des choses sur la longue durée.

Valentina : je pense que l'on a un compromis à faire ! Quand on a eu la réunion du département on a parlé de faire un mail général au Département Académique, ainsi les étudiants s'adressent à nous et c'est à l'interne que l'on distingue le cas et l'oriente selon le besoin. Mettre la Coordination Politique à part ne va que l'isoler. Le compromis à faire : intégrer la Coordination Politique à la réunion entre les coordinateurs et Présidence. Le problème de communication et des liens entre représentant est à gérer à l'interne de la Coordination Politique.

Emma : je ne pense pas qu'on puisse régler le problème comme ça, donc pour la prochaine Assemblée Générale, on pourrait penser à une nouvelle organisation. Il y a effectivement des problèmes de communication avec les sections et je pense que ce n'est pas important que la Coordination Politique communique avec le Département Médias & Communication car ça n'est pas pertinent pour la représentativité.

Adam : on doit voter quelque chose aujourd'hui car la présentation de l'association a lieu la semaine prochaine.

Emma : moi j'ai pensé à une cellule « Coordination Politique & Académique et Sections » dans laquelle les différents membres se rencontreraient et pourraient échanger sur les problèmes. Ainsi, il y aurait une meilleure communication.

Federico : donc tu mettrais au même niveau la Coordination Politique, la Coordination Académique et les Sections.

Émilie : dans la réunion des différents coordinateurs, si on dit que la Coordination Politique doit être là, il y aura de toute manière les coordinateurs des sections. De toute manière, ce moment permet de réunir les coordinateurs de sections et la Coordination Politique.

Adam : j'ai l'impression que proposer ça revient à ajouter les différentes sections au Département Académique.

Federico : non car tu remets la Coordination Politique et la Coordination Académique et tu fais le lien avec les sections.

Émilie : rien n'empêche la Coordination Politique de faire des réunions avec les représentants des sections.

Valentina : il y a deux choses qui peuvent résoudre le problème. Soit, on laisse la Coordination Politique au sein du Département Académique et on permet à la Coordination Politique de venir dans la réunion des différents coordinateurs ou la Coordination Politique a une réunion avec les coordinateurs de sections.

Nathanaël : on peut changer aussi l'organigramme pour que la Coordination Académique soit un soutien à la Présidence. Et ainsi, ils deviennent des soutiens les uns aux autres.

Fanny : est-ce que ça résout le problème entre le Soutien Étudiant et la Coordination Politique ?

Nathanaël : ils sont tous mis là ! Car le Soutien aux Étudiants a besoin de communiquer à la fois avec la Coordination Politique et avec les Sections. C'est à chaque département de communiquer les uns avec les autres, sans être dans l'attente des réunions des coordinateurs.

Inès : mon expérience me dit qu'un dessin ne va pas faire que les projets de meilleure communication vont se réaliser. Il faudrait peut-être penser différemment pour que les choses deviennent concrètes et se réalisent.

Sylvie : on a pensé à faire un vote sur le principe de la réforme en soi et non pas « le dessin ». On peut commencer par faire un vote sur la volonté de faire une réforme (ou non) et ensuite nous pouvons choisir quel type d'organisation.

Titaina : je voulais intervenir sur ce que Federico disait. Mis à part ça, je ne suis pas d'avis qu'il s'agit d'un simple dessin, c'est une discussion sur ce quoi les choses ont pour projet d'aboutir. Je ne comprends pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir un Pôle Politique où les membres de la Coordination Politique se retrouve.

Adam : avant la Coordination Politique était à l'écart et cette nouvelle organisation a pour but de résoudre ce problème. L'idée c'est de regrouper les personnes pour le rôle qu'elles occupent au sein de l'association et si on retire la Coordination Politique elle se retrouve à nouveau mise à l'écart.

Yasmine : c'est important pour ce qui est du travail des coordinateurs politiques et de l'AESSP. Les coordinateurs politiques vont s'occuper des discussions dans l'ensemble des instances, peu importe où elle est placée dans l'organisation interne car ils conservent un regard sur l'extérieur. Il faut faire la différence entre le rôle de la Coordination Politique et la place de celle-ci au sein de l'AESSP. Le plus important, c'est de savoir où se diriger lorsque l'on a une question à poser.

Emma : les associations servent à la cause étudiante dans les différentes instances académiques et c'est la fonction première ; c'est une question de fond : L'AESSP représente les étudiants auprès des instances universitaires, ce qui est plus important que de faire une soirée. Cet organigramme montre que l'évènementiel est plus important ou tout aussi important que la Coordination Politique.

Adam : le problème n'est pas la place de la Coordination Politique dans l'AESSP. Le problème est le fait que des personnes ne s'intéressent pas à ce qui se passe au sein de la Coordination Politique. En donnant un espace privé à ce GT, cela va aider à faire regagner de l'intérêt auprès des étudiants concernant la Coordination Politique. Aussi, cette dernière et la Présidence, s'occupent de ce qui se passe au-delà de l'association. Cet organigramme sert à l'interne, il n'aura aucun impact à l'externe. Si on doit faire un truc seulement pour notre image externe c'est contre-productif. Symboliquement ça représente beaucoup mais pragmatiquement pas du tout. En les séparant de la sorte, vous n'aidez absolument pas la communication et le bon fonctionnement de la Coordination Politique et du Soutien des Étudiants.

Christina : on a besoin d'Etu et ici, c'est souvent dénigré. Le Soutien Etudiant est important car on est en contact direct avec les étudiants, leurs problèmes et leurs questions. Par exemple, on a demandé à Etu de faire remonter les informations sur la période de midi, puis c'est avec nos informations que la Coordination Politique est allée auprès des instances. Si c'est pour une question de symbolique pour l'extérieur, on peut faire quelque chose. En revanche, là il est question de meilleure communication et de coordination au sein de l'AESSP. En réalité, ce qu'on fait par cette réforme c'est de mettre en lien les informations et effectuer les liens entre deux groupes qui travaillent ensemble, afin d'avoir une meilleure communication et travailler depuis un socle commun.

Mélissa : je suis d'accord avec Christina sur la mise en relation de ces deux groupes chargés des étudiants. C'est utile de travailler avec Etu et Tutorats car notre but commun à ce Département ce sont les étudiants.

Sylvie : le schéma de Nathanaël te conviendrait Emma ?

Emma : oui, j'allais y venir. Je pense qu'il faut remettre une centralité sur la question des besoins des étudiants. On devrait se rappeler que dans les objectifs, les associations étudiantes sont là pour une raison : aider les étudiants.

Adam : je suis d'accord. Mais le nombre de petites choses qui peuvent impacter les projets pour les étudiants est grand. S'il n'y a pas une bonne communication interne, on ne peut pas avancer et cela a pour conséquence de figer l'aide aux étudiants.

Emma : je reviens sur quelque chose d'important car ici on parle de hiérarchie. La question est de savoir ce qui est le plus important pour l'association. Il faut rappeler que l'on a des voix à différents Conseils et il faut les exploiter car c'est un point central du rôle d'une association représentative.

Adam : l'AESSP est une association où les intérêts sont divergents. Certains ne cherchent pas à défendre les intérêts des étudiants mais à organiser des soirées ce qui a pour finalité le bien être des étudiants ; on est une sorte de Fédération où chacun s'arme selon des moyens différents à la réalisation d'un but commun.

Valentina : la Coordination Politique doit rester le Département Académique. Par exemple, un étudiant qui envoie un mail à Christina ou Lauriane sur un recours. L'intérêt d'avoir une adresse

commune permet de répondre plus rapidement aux étudiants car on centralise les questions. Ainsi, la Coordination Politique ou Etu peuvent travailler sur les mêmes bases.

Émilie : après la liste de parole, on va faire des propositions concrètes.

Mélissa : j'ai l'impression que ce que la Présidence présente c'est une organisation interne alors qu'à l'externe on doit travailler sur une image de l'AESSP. Je comprends ce que dit Emma et Federico, la Coordination Politique est nouvelle et les étudiants ne nous connaissent pas. Alors oui, on fait partie de l'AESSP d'un point de vue logistique mais on n'est pas que ça. Dans ce schéma, on pense que la Coordination Politique est au même niveau que la Journalisme mais, en même temps, ces pôles sont importants car ils soulèvent des points pertinents et c'est ce qui aident aussi la Coordination Politique. Chaque GT permet de regrouper les informations nécessaires afin d'aller vers les instances académiques. Je pense que c'est bien d'être au même niveau que les divers GTs. Ainsi, nous bénéficions de ce qui se passe au sein de l'AESSP, surtout que ça permet d'ouvrir la conversation.

Titaina : je pense que l'idée de l'organigramme de Nathanaël ce n'est pas de vous mettre à l'écart mais simplement de rappeler que l'association est importante pour sa représentation politique et que c'est la première priorité, d'où la raison pour qu'elle soit à part.

Adam : de ce que j'ai vu de l'année passée, le problème ne vient pas du fait qu'on ne met pas la Coordination Politique en avant.

Titaina : on a besoin de savoir ça avant de présenter l'association aux étudiants.

Yasmine : merci. Je rebondis car ce sont les Ressources Humaines qui s'occupent du recrutement et on commence par présenter l'AESSP en général. Lorsque l'on fait la présentation, on présente en tout premier les trois pôles importants : Coordination Politique, Soutien aux Étudiants et Tutorats. On met la représentation étudiante en tête de notre présentation, on parle de la Coordination Politique et on la mentionne précisément. Ce schéma ne ressemble pas à l'image de marque que l'on présente de l'AESSP car il nous sert à l'interne.

Emma : en soit, ce n'est pas compliqué. En revanche, les places à pourvoir sont importantes.

Yasmine : quand on passe en auditoire, on parle de l'AESSP en général. Ensuite, on les convoque à une séance d'informations et dès lors on présente la Coordination Politique.

Mélissa : on fait nous aussi un recrutement à l'externe.

Inês : on est partis dans tous les sens, je retiens que Coordination Politique et Etu c'est tout aussi important. J'ai perdu le fil et je ne comprends pas pourquoi on discute encore.

Adam : sachez que la Coordination Politique et la représentativité de l'AESSP c'est une priorité. La raison pour laquelle les personnes ne veulent pas s'intégrer dans ça c'est dû à plusieurs facteurs. L'organigramme à l'interne peut être différent de celui de l'externe. On va donc passer au vote.

Vote sur le principe de réforme : réforme acceptée à l'unanimité (Annexe 3).

Vote sur la réorganisation interne de l'AESSP : schéma présenté par Valentina accepté avec 11 voix (Annexe 4).

- 1- Schéma présenté par la Présidence (7 voix)
- 2- Schéma présenté par Valentina (11 voix)
- 3- Aucun schéma (présenté ne satisfait)
- 4- Abstention

Yasmine : du coup, on se laisse du temps pour tester cette nouvelle formule ? Ou on va faire un Comité pour en discuter ?

Sylvie : ici je pense que l'on pourrait faire un Comité pour voir ce qui s'y passe.

Adam : la proposition serait de garder la nouvelle organisation de réunions et y inscrire que dans les réunions des coordinateurs les responsables sont conviés. On peut aussi ajouter une réunion Coordination Politique et Coordination Académique, au cours desquelles les sections doivent être là.

Fanny : ma proposition est de rendre la présence des sections facultatives ou alors obligatoire 1 fois par semestre.

Votation sur la proposition de l'organisation des réunions : organisation des réunions acceptée à l'unanimité moins 3 (Annexe 5).

Votation sur les modalités des budgets présentés par la Trésorerie (budget par département) : budget projeté accepté avec 14 oui, 5 non et aucune abstention (Annexe 6).

2.7. Proposition de la modification des statuts

lecture de la lettre par le GT Statuts

2.7.1. Article 11

Inês : j'aime beaucoup l'idée. En revanche, je considère que l'abstention c'est lorsque tu ne veux pas te prononcer et pas que tu n'es pas d'accord. Il faudrait instaurer un quota d'abstention, dès lors où le quota est dépassé il faudrait revoir la votation.

Yasmine : comme Inês, pour moi je comprends une abstention comme un « je ne souhaite pas me prononcer » et non pas comme un « non ».

Émilie : je suis d'accord avec toi Inês.

Mélissa : l'idée de base était de voter de manière électronique.

Emma : j'appuie l'idée qu'il faut prendre en compte l'abstention et je pense aussi que ça responsabiliserait les personnes qui s'abstiennent sans cesse.

Adam : je ne comprends pas ton invention Yasmine ?

Yasmine : s'il y a un taux d'abstention élevé ça relate d'un problème sous-jacent. J'ai aussi une question, est-ce que l'on vote sur chacun de ces points ?

Sylvie : ici ce sont l'idées des articles.

Adam : ce n'est pas le but de voter mais simplement présenter ce qui se passerait pour la réforme.

2.7.2. Article 13

Aline : je ne comprends pas pourquoi les étudiants hors faculté ne peuvent pas voter ?

Sylvie : ce principe de non vote était déjà présent, on a juste modifié l'article.

Yasmine : je suis d'accord, je ne comprends pas pourquoi les personnes en dehors de la Faculté ne seraient pas légitimes.

Inês : je ne suis pas d'accord, si tu es en dehors de la Faculté tu ne vis pas les mêmes problèmes que les étudiants de SSP.

Valentina : dans ce cas précis, on voulait donner de l'importance à ceux qui sont immatriculés en SSP.

Federico : s'il y a des personnes qui participent à la faculté, il ne faut pas enlever le principe de pouvoir s'exprimer.

Aline : est-ce que quelqu'un qui est en mineur SSP et est très engagé ne peut toujours pas voter ?

Mélissa : il y a là une différence, on peut soulever des problèmes mais ça ne fait pas de sens de changer une directive que ces derniers ne vont pas vivre au quotidien.

Yasmine : je ne suis clairement pas d'accord sur le fait que ceux qui ne sont pas immatriculés en SSP n'ont pas de légitimité. Lorsqu'ils sont en mineur, cela représente soixante crédits ETCS dans notre faculté ce qui n'est pas négligeable.

Valentina : cet article c'est juste une précision des anciens statuts. Il fallait vous rendre compte que cette particularité datait de 2017.

Mélissa : je ne vois pas pourquoi ces personnes pourraient s'exprimer mieux que nous. Prenons l'exemple des inscriptions qu'ils ne vivent qu'une à deux fois par semestre, je ne vois pas pourquoi ils seraient légitimes de voter sur ce genre de décisions.

Yasmine : pour moi c'est notre devoir de toujours expliquer la situation. Le cas des inscriptions est particulier mais dans ce cas on parle de très peu de personnes. C'est un principe de considérer qu'ils ont le droit d'avoir leur voix en SSP. S'ils ont été acceptés en SSP, c'est qu'ils ont une place.

Fanny : je ne suis toujours pas d'accord avec cet article. En revanche, si on prend cet article, il faut aller plus loin et interdire ces personnes de faire partie de l'AESSP. Selon moi, on ne peut pas dire à une personne de venir au sein d'un groupe de travail mais lui interdire le vote en Assemblée Générale.

Mélissa : dans ce cas-là, on rentre dans une catégorie où l'on accorde le droit de vote aux étudiants en mineur SSP mais qui ne font pas partie de l'AESSP et ça ne va pas non plus.

Adam : peu importe ce que l'on décide, il faut que l'on puisse avoir une mesure d'urgence qui fait que l'on élit une personne X ou Y qui est légitime. À mon sens, il faut une clause qui permet de laisser une porte d'entrée à l'élection d'une personne qui n'est pas en SSP et hors de l'association.

Mélissa : alors on peut faire que de manière générale tout le monde peut voter en Assemblée Générale et on peut invoquer une clause de confidentialité qui permet uniquement aux étudiants de SSP de voter si c'est nécessaire. Par exemple la dissolution de l'AESSP, on représente principalement les intérêts des étudiants SSP et donc dans ce cas, si la majorité des étudiants immatriculés en SSP pensent que l'on doit dissoudre le Comité ou l'AESSP, là on pourrait invoquer cette clause.

Adam : pour ça, on pourrait faire comme à la FAE : une personne peut faire une demande d'entrée en matière sur un sujet particulier (exemple : l'élection d'une personne). Ainsi, ça permet de lever le flou juridique sur cet article.

Mélissa : donc on voterait sur le fait d'inclure les personnes en SSP et ensuite sur le fait de voter sur un sujet particulier.

Valentina : donc on ajouterait un alinéa qui stipulerait que seules les personnes en SSP peuvent s'exprimer sur le sujet.

Benoît : question pour les personnes qui refusent cet article et qui veulent l'ouvrir aux mineurs en SSP, vous parlez d'équité et de démocratie, mais pourquoi est-ce que Mélissa qui a le courage de faire deux mineurs en SSP n'aurait pas deux droits de vote. Alors que pour d'autres personnes, ces dernières ont la possibilité de s'exprimer en SSP et dans leur mineure (ex : Géo-Science).

Yasmine : non parce que tu as le même poids dans les deux Assemblées Générales.

Aline : pour revenir sur le fait que celui qui a une mineure en SSP voterait sur des choses qui ne la regarde pas. Pourtant, j'ai l'impression que l'on peut retrouver ce cas de figure ailleurs par exemple ESSOPOL.

Yasmine : pour répondre à ça, il arrive que l'AESSP vote sur des choses de Science Po alors que nous n'avons aucun lien avec les étudiants de Science Po.

Valentina : mais là, on fait tous partie de la même Faculté que ce soit Sciences Sociales, Science Po, Psychologie ou Sport. Même si on a voté pour quelque de Science Politique, on fait tous partie des SSP. En l'occurrence, on parle de personnes qui sont dans une autre Faculté mais qui ont une mineure en SSP.

Adam : il faudrait avoir une clause qui nous permettent de restreindre le vote aux personnes qui ne sont pas en SSP.

Benoît : qui vote pour la restriction du vote ? L'AESSP ou toute l'Assemblée Générale ?

Valentina : est-ce que vous êtes d'accord avec la modification, de cet article, présentée par Mélissa ? « Tout le monde peut voter, majeure ou mineur en SSP sauf si Huis clos pour les majeurs en SSP ».

2.7.3. Article 18

Sylvie : on avait dans l'idée de poser des questions de base aux personnes qui voulaient se présenter, ces personnes nous répondent sous forme de lettre au moins sept jours avant et la Présidence se charge de combiner et d'envoyer aux membres du Comité les lettres écrites. Du coup, ça permet aussi de questionner la personne qui veut se présenter si on n'est pas convaincu.

Inès : je trouve que c'est une bonne organisation mais, selon moi, ça n'inclut pas tous les étudiants. Du coup, cela veut dire qu'étudiants hors faculté ne sait pas qu'il y a un poste à pourvoir et qu'il peut candidater, ce n'est pas l'idéal en matière de transparence. Il faudrait ajouter dans cet article que les postes à candidature soient mis libre d'accès et que les étudiants sachent les délais à respecter.

Sylvie : techniquement, tous les postes sont à pourvoir.

Inès : en ce qui concerne les délais, ce sont des informations spécifiques.

Mélissa : si une personne veut se porter candidat, elle a accès à nos statuts et devrait les lire si elle souhaite être candidat. Mais je te rejoins sur le fait qu'il faille mettre en avant les délais afin qu'ils soient connus de tous.

Inès : c'est rare de trouver des étudiants qui vont lire les statuts et qui sont à fond dans l'association. Donc, je pense que publier ces informations sur Facebook serait une bonne chose.

Adam : pour ce qui est des candidatures spontanées, on pensait faire des questions de base auxquelles ces personnes doivent apporter une réponse. Il aurait donc un temps restreint pour répondre et ainsi cela évite que ces personnes se présentent toujours de manière spontanée.

Sylvie : donc, on devrait expliquer les délais à l'avance pour que l'ensemble des étudiants soient au courant.

Yasmine : on pourrait changer les délais, vous envoyez le mail au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale à toute la Faculté et ainsi les délais de postulation passent de sept à trois jours avant l'Assemblée Générale.

Sylvie : oui mais donc ça ne change rien avec les manières de candidater actuellement.

Yasmine : je ne comprends pas, la candidature spontanée a toujours lieu d'être même s'il y a des candidats qui se sont présentés avant ?

Mélissa : cette ligne-là a été mise car il y a toujours de candidatures spontanées qui sont présentées pour aller à l'encontre des personnes qui se présentent.

Yasmine : peu importe, c'est le jeu. Mais il faut que cette spontanéité soit protégée.

Sylvie : nous avons surtout mis ça car sinon il y a des personnes qui ont la flemme d'écrire une lettre et qui vont de toute manière se présenter à l'Assemblée Générale. C'était pour avoir une procédure équitable afin que les personnes soient toutes élues de la même manière.

Yasmine : je suis d'accord mais il ne faut pas le mentionner comme ça. En aucun cas, on ne peut pas aller à l'encontre des candidatures spontanées. Cependant, dans l'article c'est inscrit de manière floue.

Émilie : mon problème c'est que lorsque je lis l'article, je comprends que s'il y a un poste où il y a des candidats la candidature spontanée n'est pas possible. Pourtant, ça on ne peut pas le faire car il faut toujours laisser la possibilité de candidater spontanément. Je ne comprends pas la formulation.

Mélissa : l'idée de base c'était que l'on restreigne les candidatures spontanées.

Benoît : on pourrait faire un code de conduite interne où l'on se dit qu'entre nous on fait barrage.

Yasmine : je suis plus dans une optique de fair play, où l'on pèse le pour et le contre.

Émilie : une autre chose, s'il y a eu des candidatures reçues par lettre pour un poste, lors de l'Assemblée Générale il y a des candidats spontanés ; comment ça se passe ? Le candidat vient devant et doit présenter les mêmes points qui ont été inscrits sur la lettre afin qu'il y ait une équité ?

Mélissa : moi je pense que la Présidence doit lire les lettres des personnes qui viennent en candidat spontanée.

Émilie : oui mais c'est plus une candidature spontanée.

Mélissa : mais ce n'est pas juste. La personne qui écrit une lettre car elle souhaite se présenter à un poste voit sa lettre lue par la Présidence alors que le candidat spontané a la chance de pouvoir venir devant nous pour se présenter.

Émilie : je suis complètement d'accord avec toi.

Yasmine : je propose quelque chose : on pourrait avoir des questions types pour les candidatures par lettre. Ces mêmes questions types nous les gardons pour les candidatures spontanées et donc ceux qui ont écrit une lettre ont le choix de : soit se présenter verbalement ou soit que la Présidence lit la lettre. De base, si tu as fait une candidature on va lire ta lettre.

Sylvie : non, la lecture s'effectuait de manière individuelle avant l'Assemblée Générale.

Yasmine : on devrait pouvoir se défendre même si on a présenté sa candidature avant.

Adam : à mon sens, il faut donner un avantage à ceux qui ont écrit les lettres de candidature. Donc, l'avantage pour moi c'est sous forme de temps. Les candidatures spontanées ont par exemple deux minutes pour se présenter et répondre à ces questions.

Fanny : comment tu fais si la personne n'est pas là ?

Adam : tu délègues une personne pour lire ta lettre auprès de l'Assemblée Générale.

Fanny : donc il n'y a rien qui change ?!

Adam : ce qui change ce sont les questions de base. C'est aussi sous la forme d'un règlement selon lequel tu dois écrire une lettre et, donc, passé le délai pour postuler la personne a moins de temps pour se présenter lors de l'Assemblée Générale.

Yasmine : si j'envoie ma candidature par écrit dans les délais pour l'Assemblée Générale, est-ce que je peux venir la défendre à l'oral ?

Mélissa : s'il y a une candidature spontanée, chacun aurait le droit de venir se défendre. En revanche, si chacun a fait une lettre il n'y aurait pas la possibilité de venir s'exprimer devant l'Assemblée.

Émilie : il faudrait envoyer les lettres de candidature à tous les étudiants.

Yasmine : je propose de faire un lien sur lequel les étudiants peuvent trouver les lettres de postulation, ces dernières seront enlevées de ce lien après l'Assemblée Générale.

Valentina : on peut faire comme au Conseil de Faculté, tous les candidats envoient leur lettre motivation dans le mail. Aussi, le but de cet article c'est que les personnes s'engagent dans un poste à responsabilité en ayant réfléchi aux différentes tâches qu'ils vont devoir effectuer et pour diminuer les candidatures sur un coup de tête.

2.7.4. Article 22

Federico : pourquoi vous avez choisi ces postes (Présidence, Coordination Politique, Ressources Humaines et Trésorerie) en particulier ?

Mélissa : ce sont les postes qui gèrent l'interne de l'association et on s'est dit qu'il pourrait y avoir des conflits d'intérêts.

Fanny : pourquoi il n'y a pas la coordination des sections ?

Mélissa : au début, on avait inclus les sections puis nous les avons retirés car on s'est dit que vous étiez au sein d'une section et que ça ne changeait pas grand-chose.

Benoît : c'est marqué « d'autres postes à responsabilités » donc on parle de la position de responsable seulement.

Yasmine : pour cet article, je pense à ma position où je suis co-responsable des Ressources Humaines et des Tutorats. Dans mon cas, je ne suis pas à l'aide avec cet article car il empêche le fait d'être responsable Tutorat qui est pourtant un GT externe à l'AESSP. Personnellement, ça me freine dans mes projets.

Inês : je comprends le point de vue des personnes dans cette situation. En revanche, je trouve que la Présidence et les Ressources Humaines soient à l'extérieur des dynamiques relationnelles pour avoir une vue d'ensemble. Ce que je vois, avec la nouvelle organisation de l'association tu (Yasmine) te retrouves dans des nouvelles dynamiques de travail et tu perds l'espace dont tu as besoin pour agir en amont. Je pense que ça inspire plus confiance aux gens si les Ressources Humaines sont présentes mais ne s'entremêlent pas avec d'autres groupes de travail.

Yasmine : dans le cas de la création de ce département académique, comme on considère qu'il y a toujours deux Ressources Humaines, moi j'ai précisé que je n'avais pas une position de RH et que par conséquent je n'interviendrais pas dans des discussions de ce genre-là.

Valentina : par rapport à ça, par soucis de transparence, comme je t'avais expliqué à la réunion, en ce qui concerne les conflits d'intérêt, que tu (Yasmine) avait créé la chaîne Slack pour le Département et que tu ne m'avais pas incluse dans cette chaîne car j'étais ancienne responsable des Tutorats. Comme je t'ai expliqué, tu ne t'es pas comportée comme une co-responsable mais comme une RH ; nous avons le souci de cette double casquette. Je trouve que parfois tu confonds entre ce qui est Tutorat et RH.

Yasmine : pour répondre à ça, lorsque j'ai créé cette chaîne Slack en tant que co-responsable de Tutorat en me disant que l'on allait se voir et discuter ensemble. Je n'ai pas pensé en tant que RH car tu avais envoyé ta lettre de démission avec effet immédiat donc je n'ai pas jugé bon de s'inscrire dans cette chaîne.

Valentina : je ne parle pas de ça contre toi mais pour être transparente avec l'AESSP. Il y a eu d'autres cas précédemment où il y a eu des problèmes à l'interne ou à l'externe.

Christina : je pense que l'on a exposé les arguments principaux pour pouvoir voter sur cet article.

Benoît : est-ce que vous souhaiteriez qu'on garde l'article tel quel mais en ajoutant, selon cas exceptionnel, de pouvoir demander à l'Assemblée Générale de faire une entrée en matière sur cette question de double casquette.

Adam : j'allais y venir car l'idée c'est de laisser une porte de sortie dans les cas où cela peut faire du sens. Cependant, il faut ajouter dans la clause que la personne doit notifier à la Présidence son intérêt pour cette double responsabilité, la Présidence y garde et dès lors la personne fait la demande d'entrée en matière.

Fanny : je ne trouve pas ça juste car si Yasmine redemande à être responsable de Tutorat et des Ressources Humaines, ça veut dire que la voix de Valentina qui semble ne pas être à l'aise avec ça ne compte pas.

Federico : c'est à la collectivité de voter. Je suis d'accord de créer cette entrée en matière.

Mélissa : pour moi l'idée de double casquette c'est une mauvaise idée. On est un individu et on a qu'un cerveau alors c'est parfois compliqué de faire la part des choses. Dans ton cas Yasmine ça ne me dérange pas parce que je trouve que tu gères bien les deux casquettes, mais il en reste qu'à la fin de notre réunion on a parlé de recrutement. Je ne t'en veux pas parce qu'en tant que personne tu dois gérer plein de trucs mais ce n'est pas normal que l'on parle de la manière de faire le recrutement. Ces soucis lors de la réunion montrent que finalement tu as énormément de choses à gérer et tu ne peux pas différencier ces tâches car tu as une place importante dans ces GTs. Comme je t'ai dit, je te trouve très bien en tant que RH car je trouve que tu gères cela très bien. Je ne comprends pas pourquoi on ne met pas quelqu'un d'autre aux tutorats et si ce semestre il n'y a personne, alors te laisser la gestion.

Adam : dans ce cas, on parle du cas juridique de la gestion de doubles responsabilités.

Yasmine : à titre personnel, si par hasard il faut que vous veniez me le dire si vous n'êtes pas à l'aise avec mes deux responsabilités. Je comprends ton propos Inês dans le fait que je suis aux Ressources Humaines et que je suis au contact avec le relationnel. Dans mon cas, je me sens lésée mais je comprends que la double casquette peut être gênante pour certaines personnes.

Inês : je regrette que la discussion ait tourné au personnel car on en oublie l'article qui ne s'appliquerait pas juste à ton cas. J'aimerais bien que les personnes se prononcent de manière plus vague sur les années à venir.

Adam : donc, il y aurait une proposition pour que de base dans les statuts ce soit interdit d'avoir une double casquette mais qu'il y ait une possibilité d'entrée en matière lors de l'Assemblée Générale. Et donc il y a également la proposition en tant que telle, à savoir : aucune clause et pas de possibilité d'avoir une double casquette.

2.7.5. Article 37

Benoît : il faudrait spécifier si c'est pour ceux en mineure et/ou majeure.

Sylvie : ce sont les personnes immatriculées et/ou inscrites, donc les deux.

Inès : ça ne spécifie si c'est en tant que membre ou responsable.

Valentina : à la base, si une personne est immatriculée en SSP et qu'elle a une mineure en Science Po et une majeur en Psycho, il pourrait être membre d'ESSPOL mais ne pourrait pas en prendre la responsabilité.

Sylvie : si jamais, c'est un autre article que l'on a déjà voté. On a ajouté car c'était important de le préciser.

Benoît : je suis d'avis de faire la même clause de dérogation qu'Adam a proposé pour l'article précédent et le mettre sous l'article de la responsabilité.

2.7.6. Article 44

Federico : moi c'était par rapport à la cohérence entre l'article 22 et 44, afin d'éviter des conflits d'intérêts. Je pense que l'on pourrait conformer les deux pour stipuler que les postes qui posent problème sont les postes à l'interne (Trésorerie, Présidence, Ressources Humaines et Coordination Politique).

Adam : de manière générale, systématiser les clauses dérogatoires c'est une bonne idée car cela permet de ne pas avoir reformé l'article. On conserve ainsi la direction de l'idée mais on laisse une porte ouverte à une alternative. Du coup, à mon sens, je ne vois pas de conflits d'intérêt en ce qui concerne la présence au sein de l'AESSP et être au sein du bureau de la FAE sauf la charge de travail.

Benoît : je pense que c'est pour la charge de travail que le GT Statut n'a pas spécifié les postes dans l'article. C'est juste une question de charge de travail car pour moi c'est incompatible d'être au sein de la FAE et de faire aussi partie de l'AESSP.

Valentina : cet article est proposé car l'AESSP fait partie des associations représentatives qui font partie de l'AD de la FAE. Il est présenté dans le but de restreindre tout problème qu'il pourrait y avoir à l'externe, c'était pour prévenir les conflits externes. Je suis d'accord sur le fait qu'il y ait une porte échappatoire si la personne souhaite mener les deux casquettes.

Federico : je suis d'accord pour les postes qui touchent à l'organisation interne.

Yasmine : j'approuve l'ajout de l'alinéa. Pour moi, si le problème est la charge de travail c'est à chacun de la gérer au mieux et personnellement.

Federico : on ajoute à l'article 44 l'alinéa sur l'entrée en matière.

Adam : je trouve que c'est plus simple de retirer l'article 44 sur le cumul des postes et de stipuler dans l'article 22 un alinéa qui concerne les responsabilités avec la FAE.

2.8. Divers

Émilie : on voulait brièvement aborder la vice-présidence. Comme nous avons décidé de tout réformé avec Sylvie, nous ne cherchons pas actuellement de vice-président pour laisser la nouvelle organisation se mettre en place petit à petit. Ainsi, nous engagerons un vice-président lorsque ce sera effectif.

Valentina : donc vous voulez avoir quelques mois d'essai pour cette réforme ?

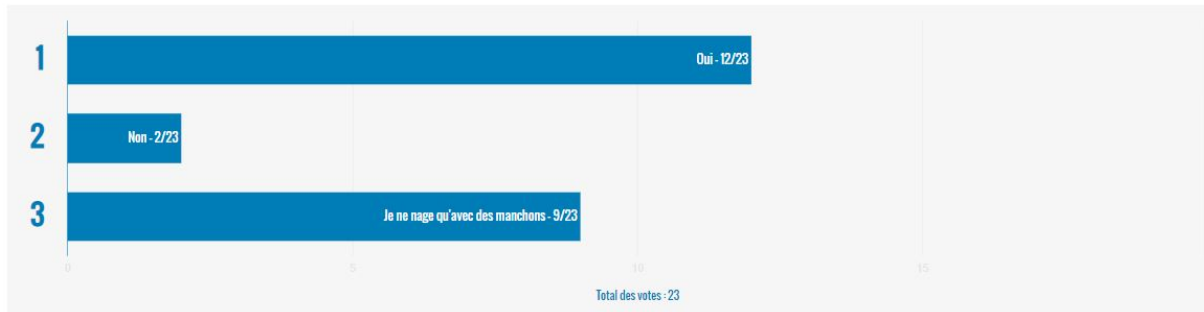
Émilie : oui, notre but serait de pouvoir former quelqu'un au prochain semestre.

Yasmine : j'ai un divers, que l'on peut faire en Comité, nous avons reçu de la part de l'UniL une proposition pour avoir un beamer au bureau.

Annexes au PV de l'Assemblée extraordinaire

Annexe 1. Test

Souhaitez-vous installer une piscine au bureau ?



Annexe 2. Ordre du Jour (ODJ)

Acceptez-vous l'ordre du jour ?



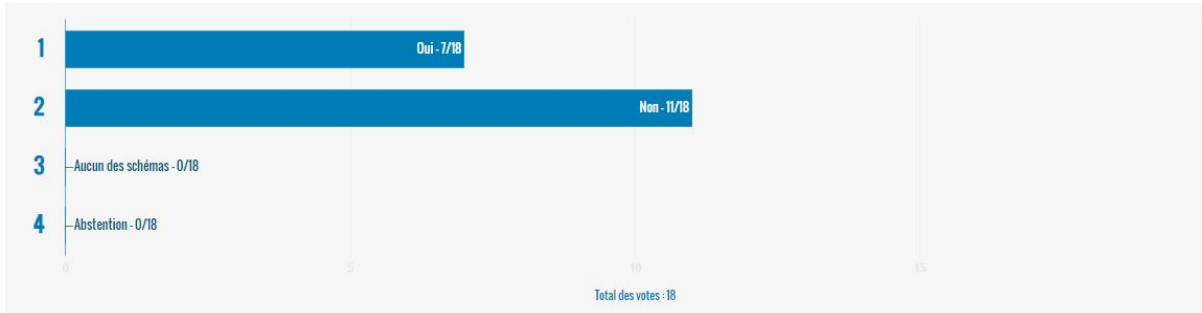
Annexe 3. Principe de la réforme

Acceptez-vous l'idée de réformer l'organisation générale de l'association ?



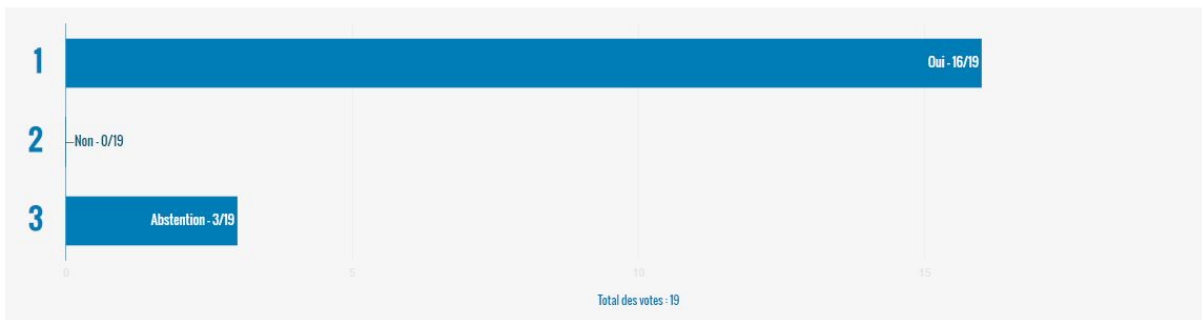
Annexe 4. Organigramme Présidence VS Valentina

Acceptez-vous la réorganisation interne selon le schéma présenté par la présidence ou par Valentina ?



Annexe 5. Modalités de réunions

Acceptez-vous les nouvelles modalités de réunions proposées par l'assemblée



Annexe 6. Budget projeté par la Trésorerie

Acceptez-vous la proposition de la Trésorerie pour la répartition budgétaire ?

